

# VOUS AVEZ UN PROJET LOGEMENT ?



## Des aides et services pour tous les salariés du secteur privé non agricole



### UNE AIDE POUR FINANCER VOTRE CAUTION

Action Logement vous propose **un prêt sans frais ni intérêt, l'AVANCE LOCA-PASS®**, pour financer le dépôt de garantie demandé à l'entrée dans un nouveau logement.

➔ Faites le test et votre demande sur [locapass.actionlogement.fr](https://locapass.actionlogement.fr)



### UNE AIDE POUR PAYER VOTRE LOYER

Si vous êtes **alternant(e)**, Action Logement **prend en charge gratuitement une partie de votre loyer, jusqu'à 100 € par mois**, pour vous rapprocher de votre entreprise avec **l'AIDE MOBILI-JEUNE®**.

➔ Faites le test et votre demande sur [mobilijeune.actionlogement.fr](https://mobilijeune.actionlogement.fr)

Les aides et prêts Action Logement sont soumis à conditions et octroyés sous réserve de l'accord d'Action Logement Services. Ils sont disponibles dans la limite du montant maximal des enveloppes fixées par les réglementations en vigueur.

Visale, AVANCE LOCA-PASS® et AIDE MOBILI-JEUNE® sont des marques déposées pour le compte d'Action Logement



### UN GARANT POUR VOTRE LOGEMENT

Action Logement **facilite votre entrée dans les lieux en se portant garant auprès de votre propriétaire avec Visale**, une garantie **100 % gratuite**.

➔ Faites le test et votre demande sur [visale.fr](https://visale.fr)



### DES AIDES POUR LES PROPRIÉTAIRES BAILLEURS

- **Le programme Action Cœur de Ville, des financements attractifs** pour des travaux d'amélioration ou de réhabilitation d'une maison ou d'un immeuble collectif en centre-ville.
  - **L'offre complète et sécurisée Louer pour l'Emploi**, un financement attractif pour rénover votre bien et des aides et services pour le louer facilement et sereinement.
  - **La garantie Visale**, une sécurisation de vos revenus locatifs.
- ➔ Toutes les informations sur [actionlogement.fr/moment-de-vie/investir-dans-immobilier](https://actionlogement.fr/moment-de-vie/investir-dans-immobilier)

**Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

**0970 800 800**

De 9h à 18h, du lundi au vendredi  
(Horaires métropolitains - Numéro non surtaxé)

[actionlogement.fr](https://actionlogement.fr)

**ActionLogement**   
RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE